



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 84783

Texte de la question

Le nombre de retraités, qui a atteint le nombre de 13,4 millions le 31 décembre 2004, a connu cette année là une forte hausse du fait du nouveau dispositif de départ anticipé avant 60 ans, instauré par la réforme des retraites. Quelques 154 000 personnes l'ont utilisé. Le nombre de nouveaux retraités à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (salariés du privé) a atteint 595 000 en 2004, soit une hausse de 28 % par rapport à 2003 (467 000). La plus forte évolution (+ 43 %) est relevée à la CANCAVA (artisans). Ces départs anticipés ont également influé sur les montants des pensions. M. Alain Marleix demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui préciser la tendance pour l'année 2005, notamment en région Auvergne et, plus particulièrement, dans le département du Cantal.

Texte de la réponse

La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites autorise dans certains cas le bénéfice d'une retraite au taux plein de 50 % avant l'âge de 60 ans. Il s'agit des retraites anticipées attribuées, d'une part, à certains assurés handicapés et, d'autre part, aux personnes ayant eu une longue carrière parce qu'elles ont commencé à travailler jeunes. La tendance pour 2006 confirme le large succès de cette mesure. Au plan national, ce sont plus de 110 000 nouvelles attributions qui ont été effectuées par le régime général et les autres régimes où la mesure est applicable. Au 31 mars 2006, plus de 260 000 personnes au total ont bénéficié de la retraite anticipée depuis le 1er janvier 2004. S'agissant de la région Auvergne et du département du Cantal, les services de la caisse nationale d'assurance vieillesse ont pu apporter les données suivantes :

FLUX ANNUEL DES NOUVEAUX RETRAITÉS								
Départements	Effectifs 2004				Effectifs 2005			
	Retraites anticipées				Retraites anticipées			
	Longue carrière	Assurés handicapés	Départ à 60 ans (droit commun)	Proportion des retraites anticipées %	Longue carrière	Assurés handicapés	Départ à 60 ans (droit commun)	Proportion des retraites anticipées %
Allier	849	3	3 219	20,9	642	3	2 809	18,7
Cantal	257	0	1 236	17,2	219	2	1 164	16,0
Haute-Loire	386	2	1 853	17,3	287	3	1 665	14,8
Puy-de-Dôme	959	8	5 437	15,1	828	14	5 197	13,9

NOMBRE DES RETRAITES EN PAIEMENT AU 31 DÉCEMBRE
au titre d'une retraite anticipée

Départements	2004	2005
Allier	725	1 402
Cantal	243	463
Haute-Loire	340	644
Puy-de-Dôme	850	1 643
Auvergne	2 158	4 152
National	109 389	212 712

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84783

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 896

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6881